

PROGRAMME DE FORMATION

Comment créer une maison d'assistants maternels (M.A.M) ?

POUR QUI ?

- Assistant(e) maternel(le)
- Professionnel(le) de la petite enfance
- Toute personne souhaitant ouvrir ou participer à un projet de Maison d'Assistants Maternels (MAM)

LES COMPÉTENCES ATTESTÉES

Obtenir l'agrément d'Assistant Maternel ;
Connaître les modalités et les étapes de création d'une M.A.M ;
Définir un projet pédagogique commun ;
Adapter un local aux normes et aux besoins ;
Assurer le financement de la M.A.M

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une évaluation est réalisée à l'issue de la formation.

Epreuve écrite sous forme de questionnaire de 10 questions réalisée en cours de formation d'une durée de 30 minutes La note de 12/20 minima est nécessaire pour valider cette épreuve

PRÉREQUIS

La formation est accessible à tout(e) candidat(e) sans conditions de niveaux d'études, mais il est important d'avoir un intérêt pour le domaine de la petite enfance et de s'inscrire dans une démarche positive et bienveillante.

PROGRAMME DE FORMATION

- Qu'est-ce qu'une Maison d'Assistants Maternels ?
 - Cadre juridique
 - Obtention de l'agrément
 - Statut des assistantes maternelles
 - Démarches administratives
 - Nombre d'enfants accueillis
 - Délégation
 - ...
- Rechercher de locaux
 - Connaître les besoins du territoire
 - Assurer un aménagement en adéquation avec le projet pédagogique
 - Connaître les normes à respecter
 - Maîtrise du cahier des charges, des règles de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité
 - Les vigilances et erreurs à ne pas commettre
- Préparer pas à pas l'ouverture de la M.A.M.
 - Réaliser une étude de besoin
 - Création d'une entité
 - Création d'un règlement intérieur
 - Création d'un règlement de fonctionnement
 - Plan de financement et budget prévisionnel
- Préparer son entretien avec le service de la protection maternelle infantile (P.M.I.)
- Les Accompagnants
 - Le rôle de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.)
 - Le rôle des relais d'Assistants Maternel (R.A.M)
 - La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F)
 - La commune
 - Les associations
- Définir le projet pédagogique de la M.A.M.
 - Les valeurs et les principes éducatifs
 - Les références pédagogiques
 - Les conditions d'accueil
 - L'aménagement
 - Les repas
 - Les activités
 - Les sorties
 - Le choix du matériel de puériculture
- Action !
 - Apprendre à travailler ensemble
 - Préparer son entretien avec un parent
 - Contrat et calcul de la rémunération

MÉTHODE :

Apports théoriques, pratiques et ludiques. Mises en situation. Des exercices sont distribués aux stagiaires puis corrigés avec la formatrice. Travail en autonomie pour réfléchir et méditer sur le projet d'équipe. Rédaction.

Attention : Il est important que toute l'équipe de la futur Maison d'Assistants Maternels soit présente pour un un travail cohérent et dynamique.

Important : Un cahier et une trousse sont nécessaires.

Le nombre de participant est limité pour assurer la qualité de la formation.

FORMATRICE :

Mme BOUILLOT Emilie

DURÉE :

La durée totale de la formation est de 14h soit 2 jours de formation.

De 9h à 17h

TARIFS :

240€ TTC - Tarif personnel (possibilité de paiement en 2 ou 3 fois)

290€ TTC - Tarif convention

LIEU DE FORMATION

Agen

HANDICAP

Les formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions.

Centre de Formation Montessori du 47
2 impasse du turquet - 47000 AGEN
Siret : 82768982900055
Code APE : 8559A

CONTACT

Montessori du 47

2 impasse du turquet - 47000 Agen

Tél : 06.50.07.24.01

Email : contact@emiliebouillot.com

Site web : <http://emiliebouillot.com>